



## FEUILLE DE LIAISON N°24

Diffusion : Associations adhérentes  
Adhérents individuels

Chers Amis du P.N.R., chers collègues,

Les nombreuses coupes rases qui trouent de plus en plus souvent les forêts qui nous entourent vous préoccupent et vous nous le faites savoir. Les paysages familiers que vous aimiez, les ambiances forestières qui faisaient l'agrément de vos promenades se trouvent bouleversés par l'apparition de ces clairières d'un nouveau genre. Où que nous allions, nous nous heurterons désormais aux grillages qui entourent ces secteurs dévastés ; comme Ronsard en son temps, nous avons envie de crier « Ecoute bûcheron, arrête un peu le bras ! ».

S'agit-il, comme le prétendent les gestionnaires de ces massifs forestiers, de régénérer des boisements vieillissants et appauvris ? Consultons notre dictionnaire. Régénérer : rétablir ce qui était détruit. Or ces coupes sont suivies, après destruction des souches et girobroyage des broussailles, de plantations en rangées parallèles de jeunes pieds de l'essence choisie. Il ne s'agit donc pas de régénération, mais de transformation. Progressivement nous assistons à la disparition de la forêt naturelle, aux essences variées, aux arbres d'âges différents, et à la création de champs d'arbres disposés en lignes, comme des pieds de maïs, pour faciliter la mécanisation. La gestion forestière s'industrialise pour copier le modèle agricole. Il s'agit là de la mise en pratique du slogan du Grenelle de l'Environnement : « Produire plus tout en préservant mieux la biodiversité. » Produire plus de bois conduit nécessairement à abattre plus d'arbres et à augmenter le volume produit, bien souvent en sacrifiant les plus gros sujets.

Il ne s'agit pas pour nous ici de juger ou de condamner ce que les professionnels appellent une sylviculture dynamique. Nous n'en sommes qu'au stade du constat. Il nous faut savoir si cette transformation de la forêt répond aux objectifs de gestion durable préconisés dans la charte du PNR.

L'article 6.1 précise à ce sujet : « Conformément aux principes fondamentaux de la politique forestière nationale, les propriétaires et gestionnaires forestiers visent, par une gestion durable, à garantir la diversité biologique, la productivité, la capacité des forêts à satisfaire, actuellement et pour l'avenir, les fonctions économique, écologique et sociale pertinentes au niveau local, national et international, sans causer de préjudice à d'autres écosystèmes. » Résumons : 3 rôles pour la forêt au sein du PNR, produire du bois, préserver la diversité biologique et accueillir le public.

